

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1008 est accordé à Mme Gauthier. épouse d'un comptable principal de 3e classe des Travaux Publics de la Côte Française des Somalis.

n° 1008

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 août 1945

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro
1 août 1945

TEXTE INTÉGRAL

un passage de retour par anticipation, pour raison de santé est accordé à Mme Gauthier. épouse d'un comptable principal de 3e classe des Travaux Publics de la Côte Française des Somalis. Mme Gauthier qui bénéficie au point de vue des passages des avantages accordés aux fonctionnaires de la 3e catégorie. voyage en 2e classe : elle est autorisée à rentrer en France par voie aérienne, via l'Egypte. La dépense est imputable au budget local de la Côte Française des Somalis.